

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JUIIN 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

N° 17-DCM-DGS-080

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SIX JUIIN à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU PRADET ET LA REGION PACA POUR LA DIFFUSION DE DONNEES OUVERTES ET INTELLIGENTES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Josiane SICCARDI à Hervé STASSINOS
Denis CHAMBI à Valérie RIALLAND
Yves PARENT à Frédéric FIORE
Jennifer DELI à Nicole VACCA
Marie-Paule DELAROCQUE à Emmanuelle NIGRELLI

ABSENTS : Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Thibaut MARTINI – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En octobre 2016, la France a pris la présidence du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert et s'est engagée pour « une action publique transparente et collaborative et plus ouverte à la participation et à la collaboration entre la puissance publique et la société civile ».

A l'échelle régionale, la Région est un acteur clé offrant un portail d'accès « Open Paca » à l'ensemble des données des acteurs publics œuvrant sur son territoire.

La Ville du Pradet poursuit les objectifs suivants :

- Mise à disposition d'informations et de services
 - Des fonds documentaires (études, réglementation, statistiques ...)
 - Les données de décision (délibérations, subventions, budgets...)
- Ouverture des données publiques
 - La donnée ouverte exclut les données personnelles ou nominatives (CNIL)
 - La donnée doit être mise à disposition dans des formats facilement accessibles et exploitables
- Réutilisation des données publiques.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes sur la plateforme régionale.

La convention de partenariat permettra la réutilisation de l'Information diffusée par la Ville du Pradet sous licence ouverte LO V2 annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL EST SOLLICITE POUR :

- **APPROUVER** les dispositions prévues dans la convention de la Convention-Type de Partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la VILLE DU PRADET pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes.
- **AUTORISER**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée au présent rapport.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

